TRANSFORMER
PROTÉGER
EMBELLIR

Dioxyde de titane : l'Europe surtaxe une matière première essentielle et fragilise ses industriels

La Fipec alerte sur les conséquences du maintien voire du renforcement des droits antidumping sur le TiO_2 chinois : hausse des coûts, perte de compétitivité et risques pour l'emploi industriel. Une politique qui prétend défendre la souveraineté européenne ne peut ignorer les milliers d'entreprises qui dépendent de cette matière première.

Paris, le 24 novembre 2026 – L'Europe érige la réindustrialisation et la souveraineté en priorités. Pourtant, le maintien ou le renforcement des droits antidumping sur le dioxyde de titane (TiO_2) chinois renchérit une matière première essentielle et fragilise les industries qui l'utilisent.

Pigment blanc aux propriétés fonctionnelles déterminantes, le TiO_2 est indispensable à de nombreuses formulations de peintures, de revêtements et d'encres. Il est également utilisé dans la plasturgie et la papeterie. À ce jour, aucun substitut ne permet d'obtenir des performances équivalentes à un coût et à une échelle comparables.

Des coûts en hausse, des industries sous pression

Pour certaines formulations, le TiO_2 représente jusqu'à 40% du coût des matières premières et 20% du coût du produit fini. Dans un marché atone, marqué par des marges sous pression, le renchérissement de ce pigment pèse directement sur la compétitivité des fabricants européens et de leurs clients jusqu'aux tarifs du consommateur final.

Les droits anti-dumping actuels font suite à la demande de l'European TiO_2 Ad Hoc Coalition (ETDC) ; parmi ses six membres (Kronos, Tronox et Venator, Cinkarna, Grupa Azoty et Precheza), la moitié d'entre eux sont des groupes à capitaux extra-européens. Appliqués depuis le 10 janvier 2025, ces droits s'élèvent à 0,25 à 0,74 €/kg, selon le producteur. Les maintenir ou les renforcer accentuerait cette pression, au risque de réduire les investissements, de fragiliser l'emploi et d'accélérer les transferts d'activité hors d'Europe. « *On ne peut pas proclamer la réindustrialisation et la souveraineté en axes prioritaires, puis renchérir durablement une matière première indispensable à des milliers d'industriels européens* », déclare Jacques Menicucci, président de la Fipec.

Taxer les importations ne recrée pas les capacités industrielles

Depuis l'entrée en vigueur des droits, plusieurs capacités européennes de production de TiO_2 ont été arrêtées ou sont durablement indisponibles. **Le déficit d'approvisionnement européen est estimé à 327 000 tonnes par an, soit environ un tiers de la demande industrielle**.

Dans ces conditions, augmenter le coût des importations des intrants ne résout ni le recul des capacités européennes, ni les coûts de production élevés, ni la faiblesse de la demande. Cela a, en revanche, déjà favorisé les importations de peintures et revêtements en provenance de voisins de l'UE (Turquie)

et continuera de pénaliser les industriels utilisateurs sans apporter de réponse structurelle aux fragilités de la chaîne d'approvisionnement.

La souveraineté se construit sur toute la chaîne de valeur

La Fipec appelle à une évaluation des mesures commerciales européennes qui intègre leurs effets sur l'ensemble de la chaîne de valeur : coûts, compétitivité, emploi, investissements et sécurité d'approvisionnement.

« *La souveraineté industrielle ne se mesure pas au seul maintien de capacités de production en amont. Elle repose aussi sur la capacité des industries européennes à accéder durablement à des matières premières essentielles, à des prix compétitifs et auprès de sources d'approvisionnement diversifiées. La politique commerciale européenne doit renforcer l'ensemble de nos chaînes de valeur, pas fragiliser ceux qui les font vivre*», souligne Guillaume Frémaux, président du SIPEV.

Contact presse :

Pierre-Henri de Longcamp : ph.delongcamp@fipec.org / 06 83 52 53 50

La FIPEC représente le secteur des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs, résines

La Fipec c'est :

- *5 syndicats membres : AFCALE (Couleurs pour artistes), AFICAM (Colles, mastics et adhésifs), AFEI (Encres d'imprimerie), SIPEV (Peintures, enduits et vernis) et SNFORES (Résines)*
- *De nombreux produits représentés : peintures, enduits, vernis, encres, couleurs, colles, adhésifs, résines et mastics*
- *Près de 150 entreprises en France*
- *Pour un chiffre d'affaires global de 4,9 Mrds €*
- *Et 20 000 emplois directs sur l'ensemble du territoire*

Fipec.org
Suivez-nous sur X et LinkedIn